



L'INFO Flavoise



Éditorial

Chers amis

Le soleil fait son apparition depuis quelques mois amenant avec lui un manque crucial d'eau, les météorologues les plus pessimistes nous annoncent un été caniculaire amplifiant une sécheresse de la plus prégnante. Si leurs prévisions s'avèrent exactes, de nécessaires économies de ce précieux liquide seront indispensables, d'où l'obligation pour les futurs propriétaires du lotissement de Villeneuve, d'installer une cuve de récupération des eaux pluviales offerte par la municipalité.

Ce début d'année, coïncidant avec la disparition progressive de la pandémie de la Covid, nous a permis d'inaugurer la salle du Moulin, salle qui permet à toutes les associations et familles Flavaises, d'organiser des réunions et réceptions jusqu'à 200 personnes debout. En parallèle, un projet de développement de la salle socio-culturelle nous permettra d'accueillir davantage de spectacles et de plus grande qualité.

Toujours en relation avec le milieu associatif, nous allons pouvoir dès la fin de l'année recevoir dans de futurs locaux communaux une nouvelle section de l'Outil en main, association qui permet aux retraités ou non de transmettre leur savoir-faire et les différentes facettes du travail manuel auprès des jeunes de 9 à 14 ans. A cet effet, nous organiserons, à la rentrée, une réunion d'information destinée à tous les acteurs intéressés.

Les associations ont repris peu à peu leurs activités et nous pourrons nous retrouver bientôt pour le traditionnel « moules frites, feu d'artifice » le 13 juillet au parc de la Chênaie, suivi le lendemain par notre marché des 4 saisons place du Commerce.

Je tiens à féliciter et remercier tous les acteurs de cette vie associative Flavoise, si riche en activités, qui a longtemps souffert durant ces 2 dernières années, mais a réussi le défi de relancer un maximum de manifestations.

Vous pourrez également découvrir dans cet édit notre situation financière qui malgré nos nombreux investissements reste dans une position favorable pour de futurs projets destinés à améliorer notre cadre de vie.

En attendant avec impatience de se revoir, je vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

Patrice Pageaud

> PASSEPORT DU CIVISME



Depuis le début de l'année, les enfants des classes de CM2 ont pu réaliser plusieurs actions inscrites dans leur passeport du civisme.

Ils ont eu l'occasion de faire une carte de vœux à l'intention des résidents de la marpa. Celle-ci leur a été remise dans leur colis de Noël.

Ils ont également apporté en mairie des fournitures scolaires qui seront remises à l'association des Restos du Cœur des Achards.



Avec la participation d'André Roy, les enfants ont eu la chance d'en apprendre un peu plus sur le patrimoine de la commune en visitant notamment le château du Guy avec Mr De Lambilly.

Le 8 mai 2022, une douzaine d'enfants se sont retrouvés avec les membres de l'UNC près du monument aux morts pour réaliser leur action liée au devoir de mémoire.

Quelques actions restent à réaliser avant de pouvoir récompenser les enfants qui auront relevé les différents défis.



> COMITÉ DES FÊTES

Désormais, vous pouvez contacter Mme MORENO Myriam présidente du comité des fêtes par mail : comitesfdl85150@gmail.com pour vos réservations de matériel (barnums, tables, chaises, vaisselle, faitouts...)

Un site est également consultable afin de vérifier les disponibilités : comitedesfetes.mygrr.net



> APPLICATION MOBILE

Près de 650 flavois connectés à l'application mobile ! Cette application permet d'accéder, en 3 clics, à toutes les informations de la commune : actualités, vie économique et sociale. L'application vous alerte en cas d'urgence, de travaux, d'alerte météo... via des notifications envoyées directement sur votre téléphone mobile. Vous ne l'avez pas encore ? Téléchargez-la gratuitement sur l'App Store ou Google Play.

> INSTALLATION DE NOUVELLES BOÎTES À LIVRES



3 boîtes à livres ont été installées sur la place du Commerce.

Le principe est simple : il s'agit d'une bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. L'objectif est donc d'encourager la lecture et de permettre à chacun de partager les livres qui l'ont marqué.

En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livres, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement. Autant de bonnes raisons de faire vivre les boîtes à livres de la commune ! Bonne lecture !

> DESTRUCTION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE

Au printemps, l'ancienne boulangerie située place Circulaire a été détruite. Il s'agissait de l'un des plus anciens bâtiments de la commune, mais son état a obligé la mairie à voter sa destruction en octobre dernier afin d'assurer la sécurité du carrefour. Les lieux laisseront place à un projet non défini à ce jour, mais dont la réflexion est engagée.





> CABANE D'ÉTAPE « HELLO CABANES »

Cette cabane d'étape est un hébergement en bois de 8m² isolé, destinée aux randonneurs itinérants à pied ou à vélo empruntant le nouvel itinéraire La Roche sur Yon - Littoral. Elle sera installée dans le parc de la Chênaie à côté du bloc sanitaire, au cours de l'été.

Elle est composée de 3 couchages : un lit double et d'une banquette repliable qui permettra soit une configuration accessible PMR avec un lit accompagnateur soit un espace pour mettre les vélos à l'abri durant la nuit. Les randonneurs trouveront ainsi l'essentiel pour leur étape avec un coin repas, des tabourets et un petit chauffage d'appoint. Un branchement électrique sera prévu afin d'y recharger les vélos. L'accès se fait grâce à une

serrure à code après réservation en ligne sur le site de la mairie www.steflaivedesloups.fr

> CIRCUIT CYCLO-CROSS ET SKATEPARK

Une piste de BMX vient d'être mise en place près du lotissement du Guy, piste bien sûr interdite à tous les engins à moteur (sous peine d'amende de 150 euros) et utilisée sous la seule responsabilité des pratiquants. Toujours à destination de la jeunesse, un nouveau terrain de football a été créé près de la salle de tennis pour une utilisation par tous, les autres terrains sont interdits en dehors des horaires définis par le club. Une étude pour la création d'un skatepark est en cours, pour une mise en place possible en fin d'année.



> TRAVAUX AUX ABORDS DE LA MAIRIE

Dans un souci de mutualisation des espaces publics et de centralisation des activités, la commune a mis en œuvre un projet de relocalisation de la pharmacie à proximité du cabinet médical et dentaire. Un cabinet de kinésithérapie sera également construit afin d'accueillir 3 professionnels. Ces équipements seront livrés début 2023.

Les élus ont également réfléchi à valoriser la Mairie dont la situation était un peu recluse. Un parvis spacieux accueillant les cérémonies sera ainsi créé à cet effet.

Une priorité forte sera d'assurer la sécurisation des piétons et des cyclistes en traduisant réellement des cheminements exclusivement doux permettant de se rendre en toute sécurité sur ces différents services. Le stationnement des véhicules, bien qu'existant et inévitable a également été imaginé en ce sens. L'ensemble du secteur sera réglementé en zone «20 km/h».



> INSTALLATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN LIBRE ACCÈS À L'ESPACE DU GENÊT

Les éléments essentiels à son fonctionnement ont été mis en place : clôtures, main courante et pare-ballons.

L'équipement sera mis en service en septembre afin de laisser le gazon pousser. Il viendra soulager les usages du complexe sportif et servira d'outil aux éducateurs sportifs dans le cadre de l'EPS auprès des scolaires.



Zoom sur la salle «Le Moulin»



La salle polyvalente « Le Moulin » est située route de Nieul-le-Dolent. Elle est réservée en priorité aux associations et aux habitants de la commune. Elle pourra être également louée, dans la mesure des disponibilités, à des associations ou à des personnes extérieures à Sainte-Flaive-des-Loups.



Cette salle comprend un hall d'entrée, une salle pouvant accueillir 120 personnes, un bar, un office, un espace extérieur sécurisé composé d'un auvent et jeux pour enfants, un bloc sanitaire et un local poubelle avec tri sélectif.

La salle « Le Moulin » est composée également de 3 salles d'activités pour des réunions, formations, séminaires



Salle violette (25 pers.)



Salle rouge (35 pers.)



Salle bleue (50 pers.)



> LA CUISINE COMPREND :

- 1 lave-vaisselle à capot
- 1 four à convection
- 1 plaque induction double foyer
- 1 armoire frigorifique
- 1 percolateur 15L
- 3 plans de travail en inox

Le détail de la vaisselle est disponible sur le site de la mairie.

> EXTRAIT DU RÈGLEMENT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET

La salle « le Moulin » peut accueillir 120 personnes assises maximum.



Elle est située en zone habitée. Il est demandé aux utilisateurs de veiller à la tranquillité des habitants riverains et en particulier de baisser le niveau sonore après 22 heures et

d'éviter les bruits intempestifs de moteurs, les portières qui claquent ou les cris à l'extérieur. De même est interdite l'utilisation des pétards et feu d'artifice. L'utilisation des appareils de cuisson à gaz est tolérée; les barbecues ou autres appareils de chauffe à bois ou charbon sont interdits dans l'enceinte de la salle, terrasse et espace de jeux compris.

En application de l'arrêté préfectoral N° 02/DRLP/4/91 du 14 février 2002, l'ouverture de la salle est autorisée jusqu'à :

- 1 heure du matin en semaine
- 2 heures du matin les nuits du vendredi et du samedi ainsi que les veilles de jours fériés.

En quittant les lieux, l'utilisateur doit s'assurer que :

Les lumières sont éteintes, les robinets sont fermés, les portes sont fermées à clé et l'alarme est activée.

Rappel : pour une location d'une journée, la salle doit être libérée impérativement le lendemain à 10h00

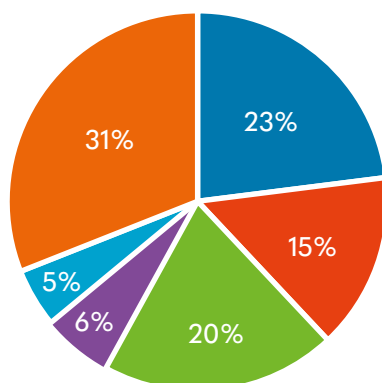
> TARIFS DE LOCATIONS

		SALLE POLY 120 PERS.	SALLE BLEUE 50 PERS.	SALLE ROUGE 35 PERS.	SALLE VIOLETTE 25 PERS.
ASSOCIATIONS	Réunion, assemblée générale	Gratuit 1 fois / an	Gratuit		
	Manifestation lucrative	100€	Forfait 2^e journée : 50% du tarif Caution dégradations et ménage : 1000€		
PARTICULIERS	Manifestation sans repas, vin d'honneur	150€			
	Manifestation avec repas (Vidéo-projecteur, office, vaisselle compris)	250€			
EXTÉRIEURS	Manifestation sans repas, vin d'honneur	300€			
	Manifestation avec repas (Vidéo-projecteur, office, vaisselle compris)	400€			

Une demande écrite transmise par mail : mairie@steflaivedesloups.fr est à effectuer avant chaque réservation. Le secrétariat vous confirmera les disponibilités (visibles sur notre site <https://steflaivedesloups.mygrr.net/>) et vous transmettra ensuite le contrat et le règlement intérieur.

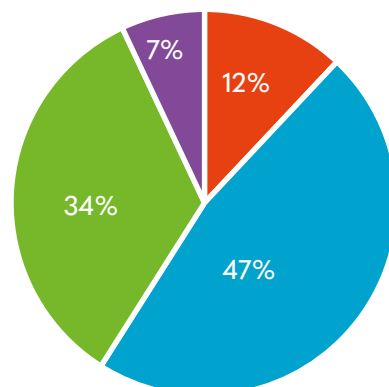
Finances > BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses > 1,7 million d'€, répartis ainsi :



Charges de personnel.....	399 000 €
Compens. CCPA enfance jeunesse	261 000 €
Charges à caractère général.....	341 000 €
Subventions / Participations / Intérêts	108 000 €
Amortissements et charges except.....	70 000 €
Excédent de fonctionnement.....	521 000 €

Recettes > 1,7 million d'€, répartis ainsi :



Fiscalité locale (TH, TF, TFNB, Taxes)	802 000 €
Dotations et subventions	575 000 €
Produits des services (cimetière, remboursement, dépenses enfances CCPA, etc.)	123 000 €
Autres recettes	200 000 €

> FONCTIONNEMENT : LES ÉNERGIES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Le contexte économique actuel particulièrement incertain, associé à l'inflation, entraîne une augmentation importante de certaines charges du budget de fonctionnement, citons principalement celles liées aux différentes énergies dont les tarifs malgré une subvention d'amortissement du SyDEV s'envolent. À cet effet la municipalité recherche systématiquement des pistes d'économies : à titre d'exemple, nous agissons sur une extinction élargie de l'éclairage public, mesure en vigueur depuis le 1er avril 2022. Concrètement l'éclairage public cesse à 22h au lieu de 23h. Les voies éclairées en permanence la nuit sont également concernées par cette réduction (dont les lotissements). Seul le pôle commercial reste éclairé une partie de la nuit. De nouveaux bâtiments publics sortiront prochainement de terre, leur performance énergé-

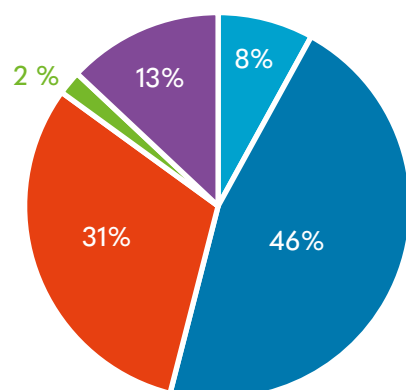
tique est au cœur de nos préoccupations. Les opportunités d'utilisation d'énergies nouvelles comme l'installation d'ombrières au terrain de foot ou d'une toiture réceptacle de panneaux photovoltaïques saute le Moulin illustrent ce souci constant.

Au-delà de ces mesures, la municipalité s'est attachée depuis 6 années consécutives à ne pas faire peser sur les ménages ces augmentations conjoncturelles. C'est grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et une situation financière particulièrement saine que le maintien des taux d'imposition est encore envisageable cette année.

Les excédents cumulés de fonctionnements devraient nous permettre d'autofinancer une partie des investissements sans recours excessif à l'emprunt.



Finances > BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION D'INVESTISSEMENT



● Aménagement du bourg	1 065 168 €
● Bâtiments communaux	703 156 €
● Acquisition de biens et de matériel	52 702 €
● Acquisitions diverses (dont 300KE d'acquisitions foncières prévues au BP)	303 000 €
● Aménagement rural.	175 651 €

> INVESTISSEMENTS : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Le budget Investissement s'élève à 2,3 Millions d'€uros. Il intègre notamment le reliquat des travaux de la salle Le Moulin, soit environ 430 K€. Le projet de construction et d'aménagement d'un pôle médical, dont le coût est évalué à 1,2 Million d'€uros, débutera cette année. L'aménagement extérieur jusqu'au parvis de la Mairie sera pris en charge par le budget principal pour près de 600 K€. Les opérations liées à la construction de la pharmacie et du cabinet de kinésithérapie seront enregistrées sur un budget annexe et financées initialement par un emprunt.

Les efforts seront également concentrés sur la voirie et la mise en valeur de notre patrimoine, avec notamment une enveloppe importante pour l'embellissement de cer-

tains villages et le développement des liaisons douces. De façon complémentaire, une réflexion est toujours en cours sur l'aménagement de la Vallée Verte de Villeneuve qui sépare le lotissement du Guy et le futur lotissement d'habitation, à proximité de la nouvelle école privée.

Enfin, en faveur de notre jeunesse l'installation de nouveaux équipements sportifs de proximité : un terrain de football enherbé et un skatepark près du complexe du Genêt, l'ouverture déjà bien réel d'un circuit BMX à Villeneuve et l'installation d'un plateau fitness ces prochains mois. Tous ces équipements véhiculant des valeurs importantes autour du sport vecteur de bien-être et d'épanouissement.



> HORAIRES DE LA MAIRIE DURANT L'ÉTÉ

- Du lundi au vendredi du 1^{er} au 27 août : 9h - 12h30
- Fermeture tous les après-midi

> HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Mercredi et samedi : 10h - 12h30
- Vendredi : 16h - 18h (fermeture du 8 juillet au 26 août)
- Fermeture du 13 au 16 juillet et du 17 au 20 août



MERCREDI 13 JUILLET

Feu d'artifice

Soirée moules / frites
Sono à partir de 19h
Feu d'artifice à 23h



JEUDI 14 JUILLET

Marché estival

Place du Commerce / 10h > 13h
Produits locaux / artisanat / animations gratuites

Avec participation des commerçants et expo du collectif des artistes flavois

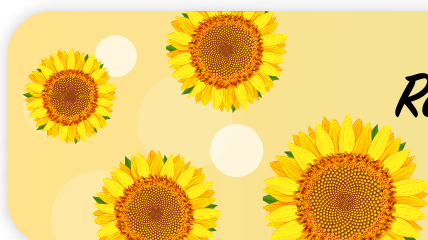
Présence de l'auteur Phil de Lov dans le cadre de la bibliothèque éphémère



SAMEDI 27 AOÛT

Portes ouvertes restaurant scolaire et accueil de loisirs

de 10h à 12h



DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

Randonnées en Terre flavoise

Randonnées pédestres et VTT
Lieu de départ : salle de l'Ormeau
www.entrerreflavoise.fr

